

Pré-étude - Repérage amiante avant travaux

Ce repérage est intrusif : il suppose des sondages dans les matériaux que les travaux vont toucher. C'est ce qui le distingue d'un état d'amiante de vente, et ce qui en commande le prix.

Renvoyez cette fiche par courriel à contact@dglmexpertises.fr, ou remplissez-la en ligne sur www.dglmexpertises.fr/pre-etude/ - c'est plus rapide. Ce que vous ne savez pas, laissez-le vide : nous le verrons ensemble. Un champ vide vaut mieux qu'une réponse approximative, qui fausserait votre devis.

Qui remplit cette fiche

Votre nom * (Prénom et nom)

À quel titre ?

- ☐ Syndic
- ☐ Conseil syndical
- ☐ Copropriétaire
- ☐ Bailleur
- ☐ Maître d'ouvrage
- ☐ Architecte ou maître d'oeuvre
- ☐ Entreprise de travaux

Votre courriel * (vous@exemple.fr)

Votre téléphone * (06 12 34 56 78)

L'immeuble

Adresse complète * (Numéro, rue, code postal et commune)

Nombre de bâtiments (1, 2, 3...)

Nombre de cages d'escalier

C'est le nombre de cages, plus que la surface, qui commande la durée d'une visite.

Nombre de niveaux (R+4, avec ou sans sous-sol)

Nombre de lots principaux * (Une estimation suffit)

Année de construction ou du permis *

Elle commande le périmètre du repérage : avant juillet 1997, l'amiante est présumée présente.

Y a-t-il un ascenseur ?

- ☐ Oui
☐ Non
☐ Je ne sais pas

L'accès et le calendrier

Les locaux sont-ils occupés ? *

C'est la question qui déplace le plus une intervention. Des locaux vides se visitent d'un trait ; des locaux occupés supposent de prévenir chaque occupant, de fixer des rendez-vous, et parfois de revenir. Sur un repérage avant démolition, un bâtiment encore occupé change le mode opératoire.

- ☐ Entièrement occupés
☐ Partiellement occupés
☐ Entièrement vides
☐ Je ne sais pas

Précisions sur l'occupation

Une date de libération connue nous permet de caler l'intervention au bon moment plutôt que de venir deux fois.

Comment accéder sur place

Contraintes d'accès connues

- ☐ Locaux techniques fermés
☐ Sous-sol inaccessible
☐ Toiture non accessible
☐ Présence d'occupants à prévenir
☐ Aucune

Vos délais (Assemblée générale, démarrage de chantier, échéance réglementaire...)

Les travaux projetés

Nature des travaux *

Un descriptif d'entreprise, un CCTP ou une simple liste : tout nous aide.

Disposez-vous d'un descriptif écrit ?

Le repérage doit couvrir exactement le périmètre des travaux : un descriptif écrit évite d'avoir à revenir.

- ☐ CCTP ou marché de travaux
- ☐ Devis d'entreprise
- ☐ Note ou liste manuscrite
- ☐ Rien pour l'instant

Date de démarrage prévue du chantier (Même approximative)

Le périmètre à repérer

Où portent les travaux ? *

- ☐ Parties communes intérieures
- ☐ Façades ou toiture
- ☐ Sous-sol, caves, parkings
- ☐ Locaux techniques, chaufferie
- ☐ Parties privatives (logements)
- ☐ Espaces extérieurs, réseaux enterrés

Quels ouvrages seront touchés ?

Chaque famille d'ouvrage appelle ses propres sondages.

- ☐ Sols et revêtements
- ☐ Murs, cloisons, doublages
- ☐ Plafonds et faux-plafonds
- ☐ Menuiseries
- ☐ Réseaux, gaines, canalisations
- ☐ Étanchéité, couverture
- ☐ Chaufferie, calorifugeages
- ☐ Je ne sais pas encore

Surface approximative concernée (en m² - une estimation suffit)

Si des logements sont concernés, combien ?

L'accès aux logements est ce qui fait le plus glisser un planning : il suppose une information des occupants et des rendez-vous.

Les conditions d'intervention

Les sondages destructifs sont-ils autorisés ? *

Un repérage avant travaux impose de sonder les matériaux. Sans autorisation, le rapport porte des réserves qui n'exonèrent pas l'entreprise.

- ☐ Oui, sans restriction
- ☐ Oui, avec des réserves à définir
- ☐ Non, bâtiment encore occupé ou en service
- ☐ À décider ensemble

Un accès en hauteur sera-t-il nécessaire ?

Façades, toitures, charpentes : le moyen d'accès pèse souvent davantage que le repérage lui-même.

- ☐ Non
- ☐ Oui, échafaudage déjà prévu au chantier
- ☐ Oui, nacelle nécessaire
- ☐ Oui, accès sur corde
- ☐ Je ne sais pas

Existe-t-il un dossier technique amiante ?

Un DTA existant fait gagner du temps sur le repérage, sans jamais le remplacer.

- ☐ Oui, je peux le transmettre
- ☐ Oui, mais introuvable
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

D'autres repérages ont-ils déjà été faits ?

Les pièces à joindre

Cochez ce que vous joignez. Les pièces marquées d'une étoile conditionnent un prix ferme : sans elles, notre réponse reste une fourchette. Vous pouvez aussi les déposer en ligne sur www.dglmexpertises.fr/pre-etude/ - elles nous parviennent en une seule fois.

- ☐ Plans de l'immeuble *

Masse, niveaux, sous-sol. Ils nous évitent de découvrir une aile ou un vide sanitaire le jour de la visite.

- ☐ Diagnostics déjà réalisés *

DTA, repérages amiante, DPE, audit énergétique. Un repérage existant peut réduire la mission - parfois beaucoup.

☐ **Permis de construire ou date de dépôt ***

Avant le 1er juillet 1997, l'amiante est présumée présente : c'est cette date qui commande le périmètre du repérage.

☐ **Dossier technique amiante ***

Il recense ce qui est déjà connu. Le repérage avant travaux va plus loin, mais il part de là.

☐ **Descriptif des travaux projetés ***

CCTP, note de chantier ou simple note écrite. Le repérage porte sur ce que le chantier va toucher : sans le programme, nous ne pouvons pas en fixer l'étendue.

☐ **Zones concernées et contraintes d'accès**

Façade sans échafaudage, toiture, parties privatives occupées : ce sont elles qui allongent une intervention.

5 pièces essentielles sur 6.